



Mai 2018

# Réunion d'information au coin pause Débrayage 1H00 par équipe le mardi 12 juin 2018

## Projet patronal/projet CGT, choisissez votre pilule !

**La pilule bleue**, c'est l'application des mesures voulues par l'UIMM, paiement au poste, heures supplémentaires... Regardons la trajectoire d'un employé si les revendications patronales passaient.



Néo, salarié chez un sous-traitant automobile, occupe un poste de monteur sur une chaîne d'assemblage de sous-organes. Son DUT Métrologie contrôle qualité n'est pas pris en compte par son employeur, c'est **son poste qui détermine sa position et son salaire.**

Depuis le début de l'année, l'entreprise de Néo enregistre une forte hausse d'activité, les ventes de voitures repartent et les donneurs d'ordres font pression pour que les cadences augmentent, du coup le manager de Néo, Monsieur Anderson, fait faire **beaucoup d'heures supplémentaires.**



Maintenant Néo fait **1h de plus par jour**. Anderson lui propose aussi de venir en plus faire des heures le samedi matin au volontariat, parfois pour éviter des retards. Néo accepte. Il n'a pas le choix, son salaire étant très bas, les heures supplémentaires lui permettent de combler son découvert mensuel. Mais surtout depuis quelques mois, son chef lui fait miroiter le poste de contrôleur qualité pour qu'il évolue.

Cela ne suffit pas, cette fois, c'est toute l'équipe qui se retrouve contrainte de venir travailler un quart d'heure plus tôt le matin pour répondre à une commande de dernière minute. Néo et ses collègues se retrouvent à faire **des journées de presque 10h.**



Avec le projet de la CGT, **la pilule rouge** est bien plus digeste :

**Réduction du temps de travail à 32h.** En Europe, les études démontrent que la réduction du temps de travail est bonne pour l'emploi et dynamise l'économie. La réduction du temps de travail contribue à un chômage faible dans plusieurs pays européens.



**Un contingent d'heures supplémentaires de maximum 107h par an et par salarié.** Le recours aux heures supplémentaires doit être contrôlé et limité. Aujourd'hui, beaucoup trop d'entreprises en usent et abusent alors que la France compte 6 millions de privés d'emplois.



**Un temps de pause de 30 minutes comptabilisé pendant le temps de travail effectif.**



Le corps humain n'est pas une machine, les muscles et le cerveau ont besoin de temps de repos suffisant. Nous avons aussi besoin de créer du lien social avec nos collègues de travail. Les temps de pauses répondent à ce besoin.

**Un forfait à 200 jours.** Réduire le temps de travail des salariés au forfait jours, notamment les ingénieurs et cadres, c'est diminuer ce forfait à 200 jours par an.



Réduire le temps de travail est une nécessité, mais cela ne doit pas augmenter le rythme de travail, c'est pourquoi la CGT propose qu'une **évaluation collective de l'organisation et de la charge de travail** soit effectuée notamment pour les salariés au forfait jours. Le mot équipe prendrait enfin tout son sens.





**En 1 an, il a fait 480 heures supplémentaires**, mais le résultat est catastrophique, avec un rythme aussi soutenu, Néo a **développé des TMS** (troubles musculo-squelettiques) et un mal de dos chronique. Son évolution vers le poste de contrôleur qualité s'est envolée, il n'est plus apte au travail sur la chaîne.

Pour faire encore plus de gains de productivité, l'entreprise où il travaille ne dispose pas de poste de reclassement. **Néo est jugé inapte à tous postes.**  l'entreprise le licencie au bout de quelques semaines.

Son départ ne sera pas remplacé, ses collègues absorberont la charge de travail supplémentaire...

**Départ à la retraite pleine et entière à 60 ans avec une prise en compte de la pénibilité pour des départs anticipés.**  Après des années de travail, quoi de plus normal que de laisser la place aux jeunes afin de bénéficier d'un repos bien mérité. Les plus belles années à la retraite, ce n'est pas vers 70 ans...

Ces quelques mesures permettraient d'améliorer les conditions de travail, de faire baisser le chômage, de partir à la retraite plus tôt, etc. Elles sont parfaitement réalisables sans mettre en péril la santé des entreprises.

## Négociation santé et conditions de travail : un enjeu du quotidien des salariés !

Vous pensiez que l'UIMM s'arrêterait là ?

Depuis janvier, nous combattons l'UIMM sur les questions de qualité de vie au travail, la santé et les conditions de travail.

Les patrons annoncent la couleur en **SUPPRIMANT DE SON VOCABULAIRE ET DE SES TEXTES LE MOT PENIBILITE !**

Il n'y aura aucune mesure contraignante pour les entreprises visant à améliorer les conditions de travail. TOUT le projet de l'UIMM se base sur le bon vouloir de l'employeur et selon les moyens que l'entreprise peut, mais surtout veut y consacrer.

Par contre, elle renvoie la responsabilité aux comportements individuels. Dans son projet, l'UIMM culpabilise le salarié sur les conditions de santé et de travail ou la qualité de vie au travail.

La CGT a d'autres ambitions, quand les patrons souhaitent que les salariés soient respectueux et polis, nous, nous proposons que les salariés s'expriment et participent aux choix d'organisation du travail.

Nous souhaitons aussi réduire les expositions aux nuisances et développer la prévention, pour nous c'est le travail qui doit s'adapter à l'homme et non l'inverse !

Comme cela n'est pas toujours possible, il faut aussi prévoir un aménagement des fins de carrière et des départs anticipés pour les salariés n'ayant pu être extraits de ces situations de travail qui ont un impact sur la santé et l'espérance de vie.

## Réunion d'information au coin pause Débrayage 1H00 par équipe le mardi 12 juin 2018

ÉQ MATIN / JOURNÉE

GRÈVE DE 12H00 À 13H00

ÉQ APRÈS-MIDI

GRÈVE DE 13H00 À 14H00

ÉQ NUIT

GRÈVE DE 21H00 À 22H00